



### ☑ Objectifs de la formation

Le moniteur guide de pêche de loisir transmet son savoir-faire et initie aux différentes techniques de pêche.

- ✓ Il organise, encadre et anime des séances, des stages ou des séjours pêche.
- ✓ Il accompagne les publics seuls ou en groupes, en tous lieux où se pratique la pêche de loisir.
- ✓ Il fait partager sa connaissance des milieux aquatiques et la valeur patrimoniale du territoire.
- ✓ Il promeut une éthique sportive et citoyenne.

### ☑ Conditions d'accès à la formation

**Conditions d'inscription requises pour accéder à la formation:**(Art 4 - Arrêté du 28 mars 2003)

- ✓ Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la pêche datant de moins de trois mois, à l'entrée de la formation.
- ✓ PSC1 (ou attestation de formation aux premiers secours).
- ✓ Une attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du Brevet d'Etat d'éducateur sportif option activités de la natation.
- ✓ Une attestation de réussite aux exigences préalables liées à la pratique personnelle du candidat dans l'activité précisée en annexe III de l'arrêté du 28 mars 2003, et délivrée par un expert désigné par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, dans des conditions définies par instruction à l'emploi et aux formations.

#### Exigences préalables à l'entrée en formation

L'entrée en formation d'un candidat pour la spécialité "pêche de loisir" du Brevet Professionnel est précédée d'exigences préalables.

Le candidat doit justifier avant l'entrée en formation d'un niveau de maîtrise des techniques de pêche.

Les brevets suivants dispensent du test de maîtrise technique préalable à l'entrée en formation de la spécialité "pêche de loisir" du BP JEPS:

- ✓ Brevet Fédéral de pêche au coup de la Fédération Française de pêche au coup ;
- ✓ Brevets Fédéraux d'initiateur et de moniteur de pêche mouche lancer de la Fédération Française de pêche mouche lancer.

### ☑ Etablissement proposant cette formation

CFPPA/Brioude Bonnefont (43) – 04.71.74.57.74



Voie scolaire ■ / Apprentissage ● / Formation continue 🎓

### ☑ Pour en savoir plus...

[eapauvergnerhonealpes.fr](http://eapauvergnerhonealpes.fr)

## ☑ Déroulement de la formation

Sur un rythme d'alternance de séquences de formation en centre, et de périodes de formation pratique (stages en entreprise).

- ✓ Heures en centre : 730 heures en moyenne.
- ✓ Heures en entreprise : 520 heures en moyenne.

La session se déroule de Mars à Décembre.

Chaque parcours est individualisé en fonction des acquis scolaires, universitaires ou professionnels des candidats.

## ☑ Conditions financières

- ✓ Rémunération et protection sociale selon la réglementation en vigueur : Région, Pôle Emploi, Congé Individuel de Formation, Contrat de Qualification.
- ✓ Hébergement et nourriture à la charge du stagiaire

La formation peut être financée par le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes et le Fonds Social Européen, ou les fonds de formations, ou d'autres Conseils Régionaux suivant la région d'origine.

## ☑ Débouchés

Soit le moniteur guide de pêche exerce son activité en tant que salarié soit il peut être amené à créer son entreprise avec un statut de travailleur indépendant.